

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 15 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-037

Objet : Enveloppe 2022 allouée au dispositif d'intéressement du projet européen de COopération internationale et DEveloppement-DEVCO « *School for leadership in nuclear safety* ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu la circulaire ministérielle DGRH A1-2 n°0023 du 17 février 2017 précisant les modalités de création d'un régime d'intéressement sur le fondement de l'article L954-2 du code de l'éducation au sein des établissements publics d'enseignement supérieur ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage ;

Considérant la délibération n°2019-82 du 14 novembre 2019 portant création d'un régime d'intéressement dans le cadre des projets européens de la Direction de la coopération et des affaires extérieures de l'Union européenne ;

Fixe l'enveloppe allouée au dispositif d'intéressement au projet européen de COopération internationale et DEveloppement-DEVCO « *School for leadership in nuclear safety* », à un montant maximum de **9200€** au titre de l'exercice 2022, comme détaillé dans le tableau joint à la présente délibération.

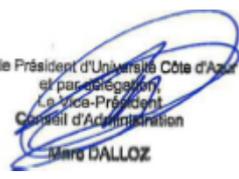
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 15 mars 2022


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-037**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 28 MARS 2022
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE :

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Type projet	Acronyme	EOTP	Titre du projet	Rôle et activités UCA	Nom du responsable pédagogique	Service gestionnaire	Date fin de convention	Subvention UCA	Montant maximum d'intéressement année 2022
Actions extérieures de l'Union européenne	ELSE	ELSE_ENSTTI_DGDEVCOY	<i>« School for leadership in nuclear safety »</i>	Conception pédagogique	Catherine Thomas	Maison de l'Europe et des Territoires	31/08/2023	412 207 €	9 200 €